

# Compte-rendu conseil municipal du 11 septembre 2018

---

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAULT, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Alex BESSAC, Michel ALLIER, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Représentés : Béatrice DOCHE a donné pouvoir à Dominique PAYET, Sylvie VALADE a donné pouvoir à Florent SOUCHARD

Secrétaire de séance : Karine MORIN

## 1. Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2018

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

## 2. SMC : modification des statuts

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le projet de statuts du S.M.C. a été transmis aux collectivités et reprend les modifications suivantes :

- le nom des nouvelles collectivités créées suite aux réformes territoriales, indiquant les communes pour lesquelles elles adhèrent
- la modification de la compétence rivière, intégrant les missions GEMAPI-
- l'adhésion des communes de SALLES, SOUDAN et AVON à la compétence gendarmerie,
- la modification de la participation financière à la compétence aire couverte : le mode de contribution de toute nouvelle extension sera soumis à délibération du comité syndical.

Le conseil municipal est invité à se prononcer :

- 1- sur les modifications statutaires comme prévues dans le document annexé
- 2- sur l'adhésion des communes de SALLES, SOUDAN, AVON pour la compétence gendarmerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications statutaires et l'adhésion des communes de SALLES, SOUDAN, AVON pour la compétence gendarmerie.

## 3. Syndicat Mixte de logement social en Deux-Sèvres : approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de fusion des offices HLM Habitat Sud Deux-Sèvres et Habitat Nord Deux-Sèvres, projet voté par le Conseil de communauté, le 11 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au syndicat mixte de logement social des DEUX-SEVRES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 4. Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : modification statutaire (ajout de la compétence optionnelle eau) à compter du 01/01/2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification statutaire, voté par le Conseil de Communauté, le 11 juillet 2018.

Après une étude relative au transfert de la compétence eau potable confiée au cabinet ESPELIA par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Un comité de pilotage a été constitué, composé de représentants de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, des syndicats d'eau, du Département, de l'Agence de l'eau et de l'Agence Régionale de Santé.

Il s'agissait de déterminer les conditions dans lesquelles la Communauté de communes Haut Val de Sèvre pouvait, à terme, intervenir dans la gestion de l'eau potable.

La Communauté de communes Haut Val de Sèvre présente la caractéristique de relever de 3 syndicats (production et distribution) auxquels adhèrent les 19 communes.

SERTAD	8 communes	10 771 habitants
SPAEP	10 communes	17 930 habitants
SECO	1 commune	1 828 habitants

Monsieur le Maire ajoute que le transfert de la compétence eau potable comporte des enjeux relatifs au service public proposé sur la Communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Entre autre, il s'agit d'une qualité de service harmonisée, d'une politique tarifaire unique, d'une gestion du service en proximité mais aussi de la mutualisation de moyens pour plus de performance et de qualité.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement, le scénario envisagé par la Communauté de communes Haut Val de Sèvre est l'exercice de la compétence sur le périmètre du SPAEP en envisageant la dissolution du syndicat en question.

Monsieur le Maire ajoute que la compétence eau potable sera une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour autant, il est possible de disposer de cette compétence de manière optionnelle et anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, par délibération en date du 11 juillet 2018, le Conseil de Communauté a approuvé une modification statutaire portant l'eau comme compétence optionnelle soumise à l'approbation des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire telle que proposée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **5. Modification de la nomenclature comptable du budget annexe « gestion du Grand Pré » à compter du 01/01/2019**

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la collectivité gère deux entités comptables :

- le budget principal de la commune avec une nomenclature comptable M14
- un budget annexe « Gestion du Grand Pré » dont l'activité est la gestion d'un parc locatif avec une nomenclature M4.

Sur proposition du comptable et compte tenu de l'activité exercée par le budget annexe, Monsieur le maire propose que le budget annexe utilise la nomenclature M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il demande aussi si la collectivité continue à gérer deux entités comptables ou une (réunion des deux budgets en un seul).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les deux entités appliquent la nomenclature M14.

#### **6. Legs d'un terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est déplacé avec Florent SOUCHARD à l'étude de Maître ROULLET pour connaître les conditions.

Il s'agit du legs d'une parcelle d'une contenance de 58 a 70 ca avec comme contrepartie l'entretien d'un cimetière familial . Les frais de notaire s'élèvent à environ 300.00 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir et donner son avis sur le sujet.

Un tour de table est fait pour connaître l'avis de chaque conseiller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité le legs.

#### **7. Achat terrain consorts BAUDOUIN à La Voute : prix de vente**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté de prendre en charge les frais notariés et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat. Cependant il est nécessaire d'indiquer le prix d'acquisition. Monsieur le Maire propose d'acheter cette petite parcelle à l'euro symbolique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **8. Repas des aînés : participation financière des aînés ruraux au repas**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que les personnes âgées payent une participation au repas et animation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de fixer une participation de 5.00 € par personne.

#### **9. Demande autorisation de saisir un huissier pour procédure d'expulsion d'un locataire**

Monsieur le Maire fait le point sur les loyers impayés et souligne que le bail prévoit la résiliation de plein droit en cas de défaut de paiement. Après de nombreuses actions du comptable de la commune infructueuses, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'entamer une procédure d'expulsion envers ce locataire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir un huissier pour les procédures d'expulsion de locataire.

#### **10. Augmentation des heures du personnel administratif**

Après avis favorable du comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 19.32 h à 24.02 h le temps d'un adjoint administratif.

#### **11 Constitution d'une commission zonage PLU**

La commission est constituée de Rémi PAPOT, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Isabelle DUPUIS, Jean-Louis BARREAULT, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

#### **12 Informations diverses**

- Projet d'extension de la mairie : Un relevé topographique, un diagnostic amiante, plomb, et DPE vont être demandés.
- Information sur la situation d'un agent: il a abandonné son poste le 30 juillet sans le justifier. Après l'avoir informé des conséquences par lettre recommandée, il a été radié des cadres le 27 août.
- Point sur les travaux de voirie et bâtiments
- Les travaux de réfection des trottoirs du Champ de la Vigne sont terminés
- Les toitures des bâtiments scolaires ont été terminées avant la rentrée.
- Les travaux de voirie rue des Ouches seront entrepris en décembre après les travaux de remplacement des canalisations d'adduction d'eau.
- Acquisition camion benne. Le conseil municipal accepte que l'ancien camion soit vendu en l'état pour pièces détachées.
- Point sur l'école : fermeture d'une classe.
- Point sur le SITS : Résorption des impayés, recherche des chauffeurs.
- Remerciements de l'association MOT à MOT pour le versement de la subvention de 50 €.
- Info sur la divagation des chiens et sur une solution à trouver (convention avec une association...).

#### **13 Questions orales**

- Forte odeur de goudron provenant de la carrière.
- dossier numérotation des villages : statut quo; l'agent chargé du dossier est en congé maladie. Quelques villages restent à numéroter.

**SEANCE LEVEE à 23 H 10  
PROCHAIN CONSEIL LE 9 OCTOBRE 2018**